

POLITIQUE DU CONSEIL

Sélection des membres des comités

1. APPLICATION

La présente politique s'applique au Comité sur l'engagement des membres et la diversité et au Comité des bourses d'études.

2. APPEL DE CANDIDATURES

Un appel de candidatures sera lancé pour établir la composition des comités. On demandera aux candidat(e)s de s'identifier et d'expliquer ce qui les motive, leur expérience au sein de l'IPPM, d'un syndicat ou de la communauté, et leurs compétences ou expériences pertinentes.

3. COMITÉ DE SÉLECTION

La présidence du comité et les membres du Comité exécutif constituent le Comité de sélection.

4. CRITÈRES

Les candidat(e)s seront évalué(e)s en fonction de leur expérience et de leur expertise. Les membres du Comité de sélection prendront en compte ces critères tout comme la nécessité d'avoir une grande représentativité au sein du comité.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les membres du Comité de sélection classeront les candidat(e)s en fonction des critères. Normalement, les membres ne seront pas sélectionné(e)s pour siéger au Comité sur l'engagement des membres et la diversité et au Comité des bourses d'études en même temps.

6. DURÉE

Les membres du comité sont nommé(e)s pour un mandat de deux (2) ans. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour nous assurer que les mandats n'expirent pas simultanément.